



Pour le Centre Hospitalier
de Thiers
Le Directeur
M. Julien CESTRE

AFA + SANAE
architecture
135 allée des Novatiers - Bât A
69760 Limonest
SIREN 203 240 074 RCS Créteil
SARL au capital de 60 000 €
afasanae.com



Ouvrage :		Maître d'ouvrage:		Maître d'oeuvre		
Construction d'un EHPAD route de FAU, 63307 Thiers		Centre Hospitalier Thiers		AFA + SANAE architecture 10 rue Cabanac 33800 Bordeaux		
N° de plan:	Titre:			Format :	Architecte	Phase :
PC 16.1	Attestation réglementation thermique			Date :	FL	PC
				<u>mars</u> 2024	N° de projet :	
				Echelle :	13710082	



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Julien CESTRE

Représentant du centre hospitalier de Thiers

situé à :

Adresse	Route de Fau		
Code postal	63300	Localité	Thiers

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'un nouvel EHpad à Thiers

Située à :

Adresse	Route de Fau		
Code postal	63300	Localité	Thiers

Référence(s) cadastrale(s) : 000 ZX 747

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : -

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

EHPAD Thiers

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	5410.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	106.50	Bbio _{max} :	148.40
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 08/03/2024

Signature :

